



Changement de nom

Par Malik55

Bonjour,

J'avais une petite question. J'aimerais changer mon nom de famille puisque j'ai récemment entendu qu'il y ait eu une loi qui était passée facilitant le changement de nom. J'aimerais ajouter le nom de ma mère. Ainsi j'aurai le nom de mon père et de ma mère.

Ma question repose sur le fait que je vais bientôt me marier et je souhaite savoir si ma partenaire va porter ces deux noms obligatoirement ou peut on en choisir un parmi les deux ?

Merci d'avoir pris le temps de lire et de votre assistance,
Bien à vous,
Malik

Par Isadore

Bonjour,

A titre d'usage, chaque époux peut utiliser le nom civil de l'autre. En cas de nom composé, on peut combiner librement les noms dans les limites de deux :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F868]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F868[/url]

Si votre nom civil devient Malik55-Malik56, Mademoiselle Lucie50 devenue Madame Lucie50 pour se faire appeler à titre d'usage Madame Malik55 au travail, Madame Malik56 à la banque, Madame Lucie50-Malik55 chez les Impôts, et Madame Malik56-Lucie50 chez le médecin.

Si ça ne lui plaît plus, elle pourra en changer à sa guise.

A noter que vos "vrais" noms, les seuls officiels, resteront Monsieur Malik55-Malik56 et Madame Lucie50.

Le nom d'usage, comme son nom l'indique, n'est qu'un usage.